RAPPORT D’ACTIVITÉ 21/01/2014

DRC-14-133190-00778A

RAPPORT D’ACTIVITÉ AU 31/12/2013 DU SERVICE NATIONAL D’ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE SUR LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (CLP) ET LE RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)



RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31/12/2013 DU SERVICE NATIONAL D'ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE SUR LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (CLP) ET LE RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Convention entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (Direction Générale du Travail – DGT) et l'INERIS

Programme d'appui 2010 au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Energie(MEDDE)

Verneuil-En-Halatte, Oise

Client : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Energie

Liste des personnes ayant participé à l'étude :

Stéphanie VIVIER, Nathalie HAYAUD, Sandrine ANDRES

PRÉAMBULE

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à l'INERIS, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de l'INERIS ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par l'INERIS dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. Etant donné la mission qui incombe à l'INERIS de par son décret de création, l'INERIS n'intervient pas dans la prise de décision proprement dite. La responsabilité de l'INERIS ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

L'INERIS dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

	Rédaction	**Vérification**	**Approbation**
NOM	S. VIVIER ; N. HAYAUD	S. ANDRES	E. THYBAUD
Qualité	Ingénieures à l'unité "Évaluation en Toxicologie et Écotoxicologie des Substances"	Responsable de l'unité Évaluation en Toxicologie et Écotoxicologie des Substances"	Responsable du pôle "Dangers et impact sur le vivant"
Visa	N. H[signature] [signature]	[signature]	[signature]

TABLE DES MATIÈRES

Ce rapport rend compte des travaux de l'INERIS en 2013 pour la mise en œuvre, du Service National d'Assistance Réglementaire (« Helpdesk »), conformément aux articles 77 (point 2.h) et 124 du règlement REACH et l'article 44 du règlement CLP.

1 MOYENS D'INFORMATION: ACTUALISATION DES SITES INTERNET, LETTRE D'INFORMATION ET DOCUMENTS

Les sites internet constituent un élément essentiel de communication vers les entreprises. En 2013, un effort important a été consacré au suivi du développement des nouveaux sites internet REACH INFO et CLP INFO livrés le 14 janvier 2014 (mise à jour du recueil des besoins, points réguliers avec l'équipe de développement, développement des visuels et ajustement des contenus). Concernant les nouveaux développements, il convient de souligner plus particulièrement :

- la création d'un portail unique permettant à l'utilisateur d'identifier rapidement les thématiques qu'il pourra trouver sur les sites d'une part et d'accéder facilement aux lettres d'information d'autre part ;
- la création d'un moteur de recherche sur l'ensemble du site, y compris les lettres d'information, avec un affichage des résultats par pertinence ;
- la création de filtres sur la section guides et brochures, pour une recherche et un affichage améliorés.

Le back-office utilisé par les membres du helpdesk pour la gestion des sites a également été modifié.

Le helpdesk a également entretenu comme les années précédentes la mise à jour régulière des pages existantes avec une attention particulière aux rubriques « Nouveautés » et « A noter », la mise en ligne de nouvelles brochures, de webinars (action Reach-PME), de mises à jour de documents de l'ECHA, etc…

1.1 FRÉQUENTATION DES SITES INTERNET

La fréquentation mensuelle des sites en nombre de visites totales et en nombre de visiteurs différents est reportée sur la Figure 1 pour le site www.reach-info.fr et la Figure 2 pour le site www.clp-info.fr.

Pour le site reach-info, le nombre de visiteurs mensuel différent moyen a légèrement diminué par rapport à 2012 (-6%) mais le nombre de visite par internaute est resté constant. Pour le site clp-info, le nombre de visiteurs mensuel moyen continue d'augmenter (+6%). Le nombre de visite par internaute est resté stable (1,6 visites en moyenne).

Les pages d'accueil qui affichent les actualités restent les plus consultées pour les 2 sites reach-info et clp-info. Pour le site REACH, ce sont ensuite les pages proposant les questions/réponses (ou « FAQ ») qui sont le plus fréquentées alors que pour CLP, il s'agit de la section portant sur la classification harmonisée. Le plus souvent, les internautes atteignent le site du helpdesk à partir d'un moteur de recherche de type Google© ou Yahoo!©. Les redirections proviennent du site de la page dédiée aux helpdesks nationaux de l'ECHA[1], du site du MEDDE[2] ou de la DGT[3], d'autres sites public (e.g. DGCIS, Douanes) mais aussi de CCI, de sites privés (industries, associations professionnelles) ou de sites d'information.

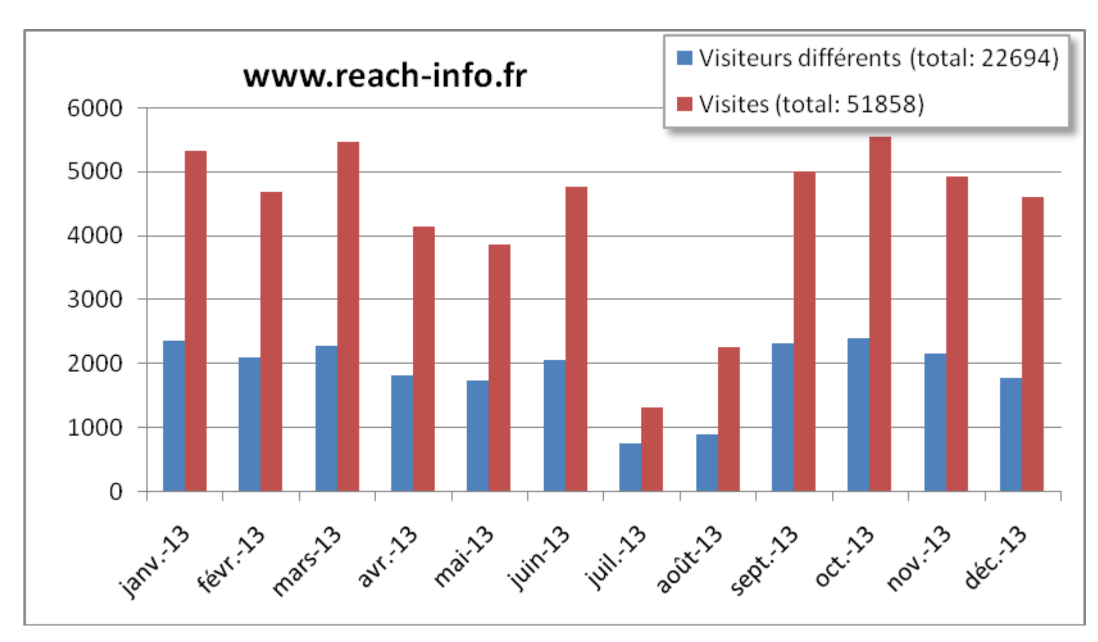


Figure 1 : fréquentation mensuelle du site REACH-info.fr en nombre de visites et en nombre de visiteurs différents (2,3 visites par visiteur en moyenne).

1 http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks
2 http://www.developpement-durable.gouv.fr/REACH,30375.html
3 http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Risques-chimiques-REACH.html

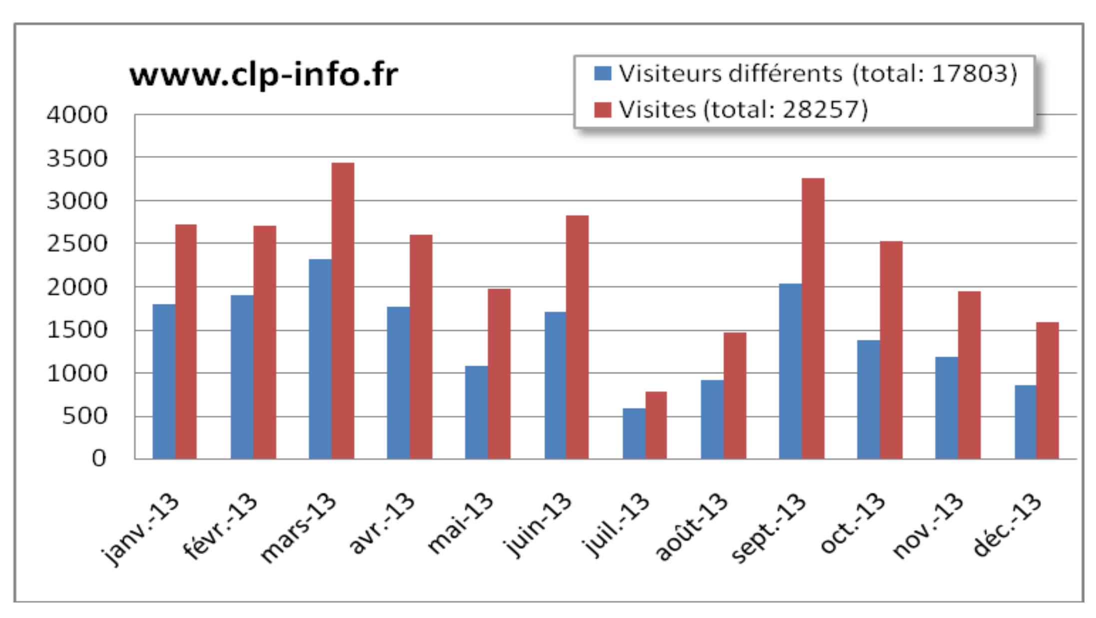


Figure 2 : fréquentation mensuelle du site clp-info.fr en nombre de visites et en nombre de visiteurs différents (1,6 visites par visiteur)

1.2 MISE EN LIGNE DES ACTUALITÉS

En 2013, les rubriques "nouveautés" des sites REACH et CLP ont été alimentées avec 91 informations provenant de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de la Commission européenne ou des Ministères (57 pour le site REACH, et 34 pour le site CLP). Les sections "à noter" ont également été incrémentées avec différentes actualités (par exemple, sur la notion de seuil dans les articles ou les nouveaux ATP).

1.3 LETTRE D'INFORMATION

Depuis avril 2010 le Helpdesk diffuse une lettre d'information sur REACh et CLP tous les 15 jours sauf aléa du calendrier. Cette lettre d'information relaye les informations les plus pertinentes en provenance de l'ECHA, de la Commission Européenne, des Autorités Compétentes françaises ou du Service National d'assistance réglementaire français, selon un format établi en concertation avec les 2 Ministères, Travail et Environnement.

21 lettres d'information ont été rédigées/diffusées/publiées à plus de 2000 abonnés (Liste de N° publiés en annexe 1).

La lettre d'information a permis la diffusion d'actualités régulières ainsi que la publication de 8 FAQ (4 CLP / 4 REACH) jugées particulièrement pertinentes en raison des questions reçues des opérateurs (téléphone/formulaires). Depuis sa première diffusion, en avril 2010, la lettre d'information a permis de diffuser un total de 61 FAQ (30 CLP / 31 REACH).

Au cours de l'année 2013, 4 lettres d'information ont été dédiées à une thématique particulière afin de communiquer sur des points importants du règlement REACH : recherche du déclarant principal, demande préalable ou "inquiry", blocage de compte REACH-IT, enregistrement 2013.

1.4 BROCHURES ET DOCUMENTS RÉALISÉS

Les questions reçues tant par téléphone, par courrier électronique que lors des interventions, peuvent permettre d'orienter les thèmes des documents réalisés par le Helpdesk. Néanmoins, sur cet aspect, comme les années précédentes (2011 et 2012), la voie de la lettre d'information est privilégiée au moyen des FAQ et des "point sur", les FAQ étant parallèlement mises en ligne sur les sites internet.

Le helpdesk par ailleurs élabore ou participe à l'élaboration de documents dans le cadre de l'action REACH-PME. Dans le cadre de cette action, le choix des sujets est collégial et les questions reçues par le helpdesk sont prises en compte. Les documents élaborés dans le cadre de l'action REACH-PME sont cités dans le paragraphe correspondant (3.1.2).

Le Helpdesk a également réalisé la traduction du guide à destination des fournisseurs d'articles (approche alternative soutenue par la France) et élaboré 4 FAQ sur la thématique des huiles essentielles.

2 MISSION D'ASSISTANCE

En 2013, le Helpdesk a reçu 1937 questions posées soit par écrit par l'intermédiaire du formulaire en ligne soit par assistance téléphoniques pour les 2 règlements REACh et CLP.

Le nombre de questions reçu en 2013 est inférieur à celui de 2012. Ceci peut s'expliquer pour une faible part par le fait que le demandeur connait mieux les règlements et s'adresse au helpdesk pour une question précise et complexe, c'est-à-dire que le nombre de questions par requête a réduit. Cependant, le détail mensuel du nombre de questions traitées donné par la Figure 3 indique une diminution des sollicitations surtout après mai 2013. Cette diminution coïncide avec la 2nde date limite d'enregistrement, sans pour autant qu'un lien puisse effectivement être établi. Cette diminution porte moins sur les questions écrites (cf. section 2.1) que sur les questions par téléphone (cf. section 2.2).

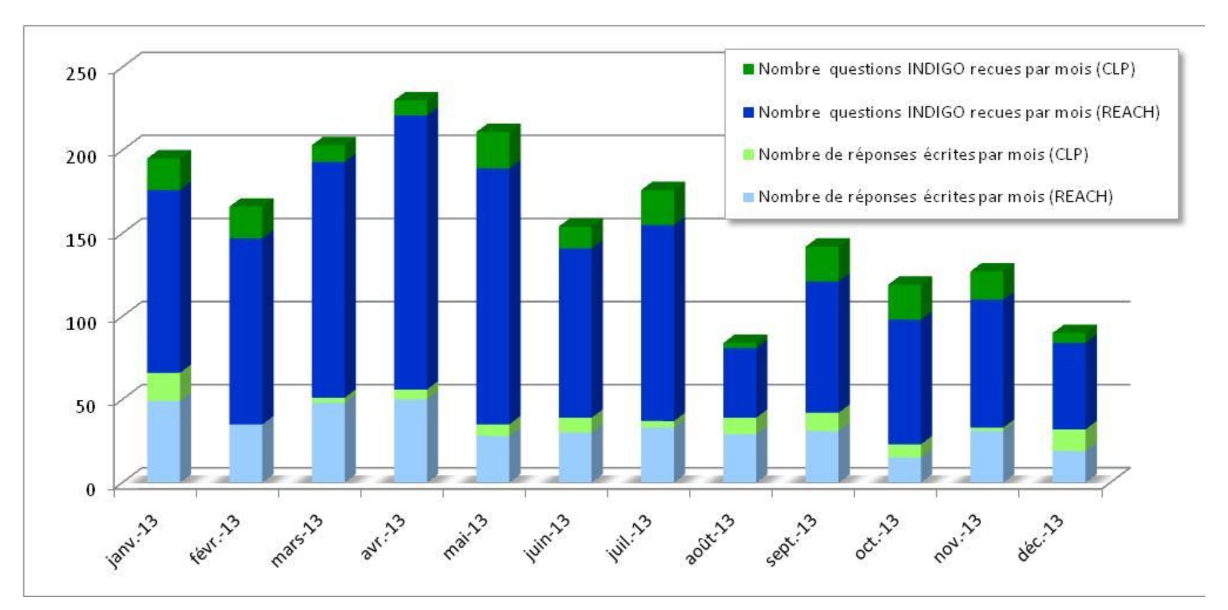


Figure 3 : nombre de questions traitées par le Helpdesk par formulaire électronique ou par assistance téléphonique portant sur les règlements REACH ou CLP en 2013.

2.1 TRAITEMENT DES QUESTIONS ÉCRITES

Au cours de l'année 2013, **350 formulaires d'interrogation en ligne ont été reçus** de façon relativement constante sur l'année (hors mois d'août et de décembre) correspondant à 504 questions posées (Figure 4).

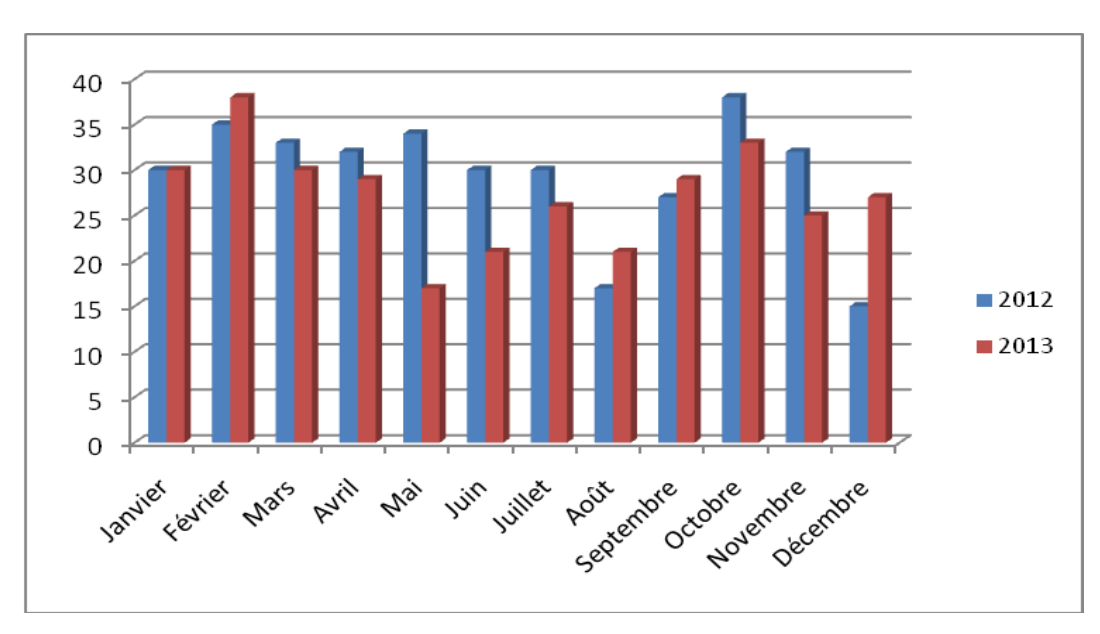


Figure 4 : nombre de questions reçues par formulaires électroniques portant sur les règlements REACH ou CLP en 2012 et 2013.

Le nombre de formulaires reçus en 2013 est équivalent au nombre reçus durant l'année 2012.

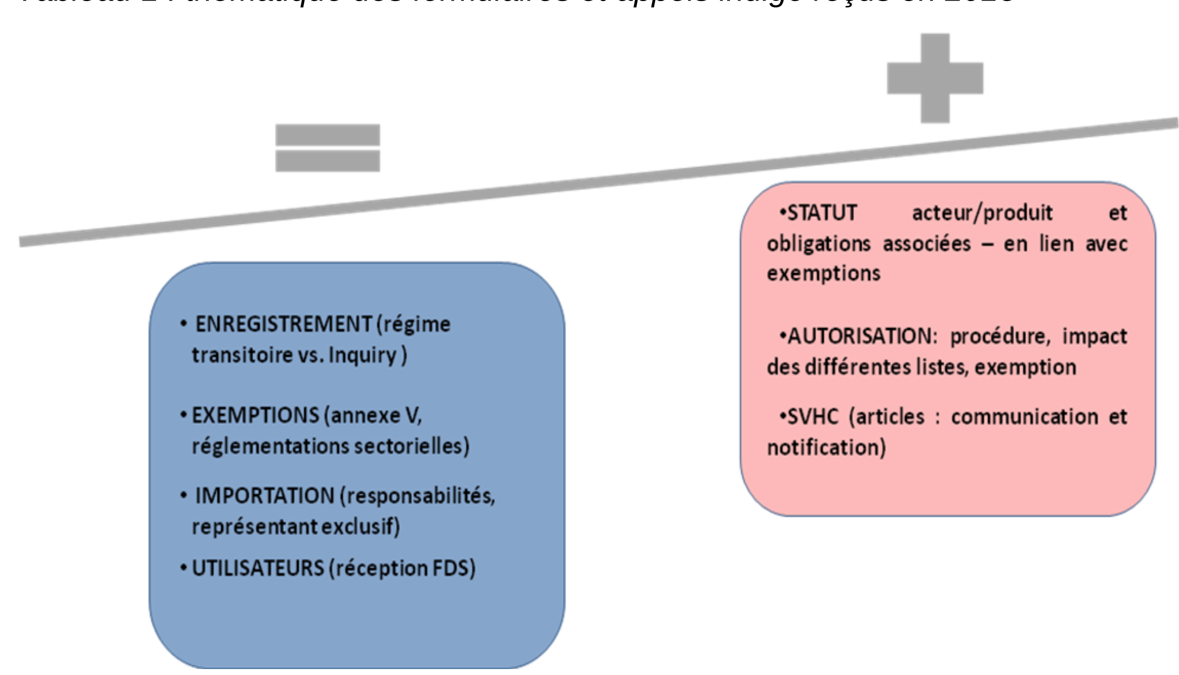
Les délais ainsi que le type de procédure suivi lors d'une réponse varient en fonction de la complexité et de l'abondance des questions. Il convient de souligner une augmentation de la complexité des questions, le nombre de demandeurs ayant un niveau de connaissance élevé des procédures ayant augmenté.

Quelques questions plus complexes et/ou avec un enjeu politique (par exemple, approche sur le seuil des 0,1% dans les articles ou publicité) sont, quant à elles, transmises à la DGT et/ou au MEDDE, soit pour un traitement complet, soit pour un complément d'information et renvoi vers le Helpdesk pour traitement. Dans le cas où des questions restent sans réponses, celles-ci peuvent être renvoyée vers l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ou avec l'implication des ministères, vers la Commission européenne, via différents groupes de travail.

Certaines questions, non comptabilisées ici sont aussi parfois reçues de l'ECHA lorsque celle-ci reçoit des demandes écrites émanant d'entreprises françaises. Dans ce cas, l'ECHA s'assure d'une part que le helpdesk français a bien été consulté au préalable, et d'autre part, si la question n'est pas du seul ressort des helpdesks nationaux, de la cohérence des réponses fournies par l'ECHA et la France.

Le Tableau 1 reporte les thématiques le plus souvent abordées lors des questions reçues par formulaire ou lors de la permanence téléphonique. On notera dernièrement une augmentation pour les thématiques liées l'autorisation et aux substances SVHC dans les articles.

Tableau 1 : thématique des formulaires et appels indigo reçus en 2013



2.2 ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE (N°INDIGO 0820 20 18 16)

L'accueil téléphonique est assuré de 9h à 12h, du lundi au vendredi sauf cas exceptionnel. Le numéro Indigo est accessible sans restrictions géographiques.

On note au cours du temps que les questions deviennent plus complexes. En effet, trois catégories d'appel peuvent être identifiées :

1. Le demandeur ne connaît pas les règlements et n'a pas recherché préalablement la réponse à sa question sur le site web : il a besoin d'être orienté sur de nombreux aspects, y compris dans sa recherche des informations.
2. Le demandeur a plusieurs questions bien définies et préparées suite à la lecture et à l'interprétation qu'il peut avoir des règlements, guides techniques et FAQ. Les demandeurs ont progressé dans leur niveau d'information et s'interrogent sur des aspects transversaux par exemple, sur leurs obligations résultant des obligations dans leur chaîne d'approvisionnement ;
3. Le demandeur a des interrogations d'ordre pratique (IUCLID, REACH-IT).

De janvier à décembre 2013, le helpdesk a répondu à plus de **905 appels téléphoniques (environ 132 sur le CLP et 773 sur REACH)**. Le détail mensuel est présenté sur la Figure 5.

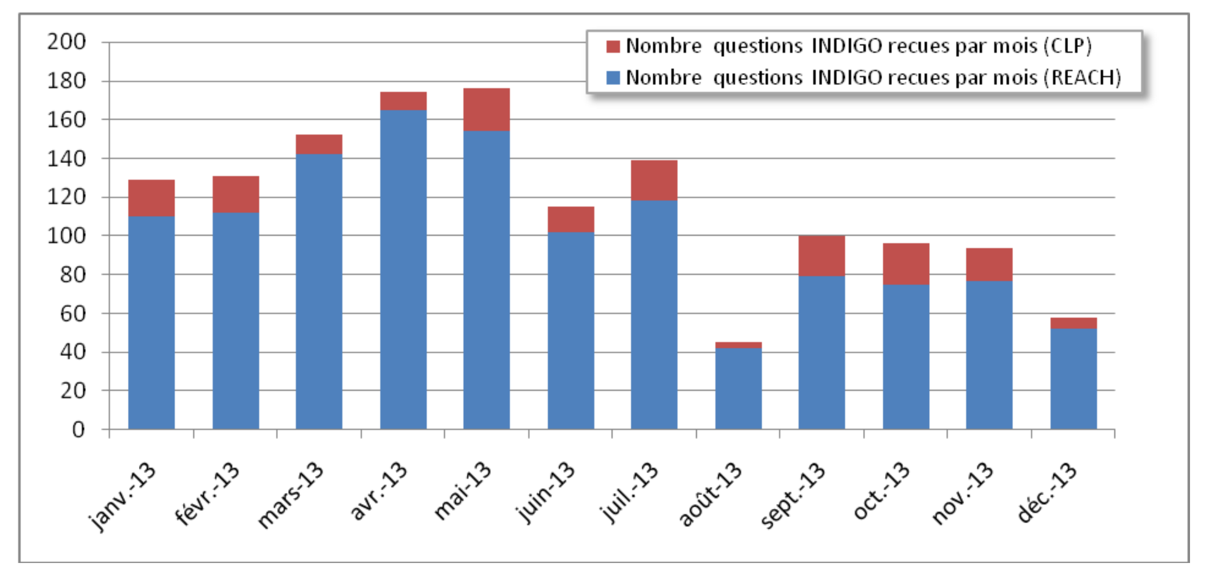


Figure 5 : nombre de questions reçues portant sur les règlements REACH ou CLP en 2013. Chaque appel couvre 2 à 3 questions et dure 30-40 minutes en moyenne.

Au cours de l'année 2013, le nombre d'appels a diminué par rapport à l'année 2012 (905 appels contre 1084 pour l'année 2012). Les appels concernant REACH (773) restent les plus nombreux par rapport aux appels concernant le CLP (132). A noter cependant une variation au cours de l'année : la fréquence des appels a été inférieure au second semestre, sans corrélation avec les questions écrites.

A noter que la durée d'appel est variable selon la thématique mais d'une manière générale, les questions sur REACH nécessitent plus de temps que celles sur CLP, néanmoins les questions CLP peuvent également s'avérer plus longues que les années précédentes en raison des questions sur les mélanges.

3 DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS AVEC UN RÉSEAU NATIONAL ET EUROPÉEN DE PARTENAIRES

3.1 ACTIONS AVEC UN RÉSEAU NATIONAL DE PARTENAIRES

3.1.1 INTERVENTIONS – ESSENTIELLEMENT AUPRÈS DES CCI

Quatre interventions relatives essentiellement au règlement REACH mais aussi au CLP ont été réalisées par l'équipe du helpdesk en appui aux Chambres de Commerce et d'Industrie (liste en annexe 2), en général sur une demi-journée.

La majorité de ces interventions sont intervenues dans le cadre du plan d'action REACH/PME.

Il convient d'ailleurs de souligner également la présentation de cette action nationale auprès de la Commission européenne en juin 20013 lors du workshop sur le réexamen de REACH.

3.1.2 ÉCHANGES ET PARTICIPATION À DES TRAVAUX EXTÉRIEURS

Le helpdesk a poursuivi sa participation au plan d'accompagnement du MEDDE pour la mise en œuvre de REACh à destination des PME : réunions du COPIL, relectures des webinars de l'UIC et diffusion de l'information via la lettre et sur le site internet.

Dans le cadre de l'action REACH/PME, le Helpdesk a collaboré avec le COPIL sur l'élaboration et la relecture :

- deux documents sur les FDS (Nouvelles rubriques, Scenarios d'exposition – mode d'emploi), ainsi qu'un document sur les nouveaux pictogrammes du CLP ;
- un document Questions/réponse sur les demandes d'autorisation ;
- des courriers types pour les entreprises (sélection et ajustement)

Le helpdesk a également élaboré un document destiné aux PME/TPE "*comment me situer et justifier de mon statut ?*"

Les interventions réalisées dans le cadre de ce programme ont été cités dans la rubrique ci-dessus (3.1.1).

3.2 PARTICIPATION AUX TRAVAUX EUROPÉENS

3.2.1 HELPNET : RÉSEAU DES CORRESPONDANTS HELPDESK

Le Helpdesk français a participé aux 2 réunions du réseau européen des helpdesk sur REACH et CLP (HelpNet) en mars et novembre 2013. Ces réunions ont fait l'objet de compte-rendu identifiant les points clés essentiels pour l'activité du helpdesk.

En vue de l'échéance d'enregistrement du 31 mai 2013, l'ECHA a mis en place un programme de communications rapprochées entre les principaux helpdesks sous la forme de plusieurs réunions téléphoniques afin d'échanger sur les principales difficultés rencontrées. Le helpdesk français a participé à ces échanges avec l'ECHA et 4 autres Helpdesk nationaux (Allemagne, Belgique, Royaume-Uni et Pays Bas) qui se sont tenus entre mars et juin 2013.

Le Helpdesk a reçu la visite de l'ECHA le 07 octobre 2013. L'objectif de ces visites est d'améliorer la collaboration et l'efficience des helpdesks, en particulier en échangeant sur les méthodes et les procédures.

3.2.2 HELPEX (PLATEFORME D'ÉCHANGE)

Dans le cadre du forum d'échange électronique européen pour REACH et le CLP le Helpdesk a :

- Participé à l'élaboration des FAQ européennes REACH 6.0 (26 FAQ) et CLP 5.0 (9 FAQ) ; chacune a fait l'objet de 2 phases de commentaires ;
- Posté 4 questions sur le réseau Helpex sur les thématiques suivantes : substances SVHC, exemption d'enregistrement en tant qu'intermédiaire et substances valorisées, exemption d'autorisation et intermédiaires, UVCB et nom des constituants sur l'étiquetage, ainsi qu'un commentaire à une question relative à l'application du CLP pour l'étiquetage des briquets.

Le Helpdesk a poursuivi le système de veille mis en place en 2011 sur les nouvelles questions en consultation au HelpEx, avec envoi bimensuel des questions en cours de discussion (21 "HelpEx news" envoyées aux ministères). Ceci permet d'identifier les discussions qui pourraient se tenir à la fois au niveau des autorités compétentes et des helpdesks ainsi que celles sur laquelle la France souhaite se positionner.

3.2.3 AUTRES ACTIVITÉS

Le Helpdesk a participé à différents Workshops (certains en lien avec le programme d'appui au MEDDE DRC-45) faisant l'objet de compte-rendus:

- Séminaire sur l'autorisation organisé par l'ECHA le 17 juin 2013 à Helsinki,
- Workshop sur le réexamen du réglement REACH organisé par la Commission européenne le 27 juin 2013 à Bruxelles,
- Workshop sur la diffusion des données organisé par l'ECHA le 3 décembre 2013 à Helsinki,
- Workshop concernant les PME et REACH organisé par la Commission européenne et l'ECHA les 10 et 11 décembre 2013 à Bruxelles.

Le Heldesk a contribué à la révision du guide technique de l'ECHA « Guidance for Downstream users » et participé au « PEG meeting » associé le 5 juin 2013, ainsi que le guide sur les FDS. Il a également participé au projet d'un guide simplifié de l'ECHA sur l'Annexe XVII.

ANNEXE 1 : LISTE DES LETTRES D'INFORMATION

11/01/13	Lettre d’information n°65	DRC-13-133190- 00282A
25/01/13	Lettre d’information n°66	DRC-13-133190- 00799A
08/02/13	Lettre d’information n°67	DRC-13-133190- 01300A
25/02/13	Lettre d’information n°68	DRC-13-133190- 01911A
08/03/13	Lettre d’information n°69	DRC-13-133190- 02519A
22/03/13	Lettre d’information n°70	DRC-13-133190- 03289A
05/04/13	Lettre d’information n°71	DRC-13-133190- 03670A
18/04/13	Lettre d’information n°72	DRC-13-133190- 04368A
03/05/13	Lettre d’information n°73	DRC-13-133190- 04901A
16/05/13	Lettre d’information n°74	DRC-13-133190- 05300A
29/05/13	Lettre d’information n°75	DRC-13-133190- 05824A
13/06/13	Lettre d’information n°76	DRC-13-133190- 06337A
27/06/13	Lettre d’information n°77	DRC-13-133190- 06940A
11/07/13	Lettre d’information n°78	DRC-13-133190-07724A
30/08/13	Lettre d’information n°79	DRC-13-133190-09110A
16/09/13	Lettre d’information n°80	DRC-13-133190-09561A
30/09/13	Lettre d’information n°81	DRC-13-133190-10243A
15/10/13	Lettre d’information n°82	DRC-13-133190-10884A
07/11/13	Lettre d’information n°83	DRC-13-133190-11620A
22/11/13	Lettre d’information n°84	DRC-13-133190-12295A
10/12/13	Lettre d’information n°85	DRC-13-133190-13173A

ANNEXE 2 : LISTE DES INTERVENTIONS

Organisateur	Thème(s)	Date
CCI de Lisieux	Actualités Reach/CLP: DRC-13-133190-01308A	05/02/2013
CCI de Limoges	Journée Mise en œuvre du règlement REACH : DRC-13-133190-07157A	12/07/2013
DREAL Normandie	Journée d'information CLP : DRC-13-133190-02849A	12/03/2013
CCI du Mans	REACH et FDS : DRC-13-133190-12515A	28/11/2013
Commission européenne	Intervention "Activities for SME and DU in Member States - France example" - DRC-13-133190-06699A	10-11/12/2013
IFORE	Formation REACH et CLP DRC-13-133190-03995A	09/04/2013